Acte Exécutoire sous référence : 014-200045938-20230314-23DC0026H1-AR



SDEC ENERGIE

DECISION DE LA PRESIDENTE N°2023-DEC-26

Objet : Renouvellement de la convention de partenariat avec l'ANBDD, Rivières & Bocages et la commune de Valdallière pour l'organisation d'un DDTour sur le thème : « La filière bois-énergie, un levier de transition du Bocage Virois : plantation, valorisation économique et insertion »

LA PRESIDENTE DU SDEC ÉNERGIE.

VU, les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, la délibération du Comité Syndical du 16 juin 2022, portant délégation d'attribution à la Présidente, ou son représentant,

VU, l'avis de la Commission « Transition Energétique », réunie le 1er mars 2023.

CONSIDERANT que le Développement Durable Tour (DD-Tour) est une offre de visite de terrain développée en Normandie par l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD), outil pédagogique d'une demi-journée présentant des sites remarquables ayant mis en œuvre des principes concourant au développement durable (DD) en région Normandie.

CONSIDERANT que la première convention de partenariat avec l'ANBDD, la commune de Valdallière et l'entreprise d'insertion Arbor &Sens signée en 2021 pour la mise en place d'un premier « DD Tour » sur le thème « Plantation, valorisation économique, insertion : la filière bois-bocage énergie comme levier de transition du Bocage Virois » : est arrivée à son terme.

CONSIDERANT que, dans ce contexte, et en partenariat avec l'association Rivières & Bocages et la commune de Valdallière, l'ANBDD et le SDEC ÉNERGIE souhaitent animer un nouveau circuit sur ce même thème.

Ce circuit permettrait de présenter :

- La démarche de recomposition paysagère conduite par Valdallière en faveur de la plantation et la gestion durable du bocage,
- La création de chaufferies bois énergie alimentées par l'exploitation des haies du territoire, avec la visite d'une chaufferie par le SDEC ENERGIE,
- Les interventions de Rivières & Bocages en lien avec la haie et le bois énergie (plantations, entretien des espaces naturels, plateforme de production, stockage et commercialisation de bois bûche).

La convention proposée, valable de la date de sa signature jusqu'au 31 décembre 2025, définit les modalités de réalisation et de mise en place de ce circuit « DD Tour », pour 3 éditions gratuites par an.

Les objectifs de ce partenariat sont de :

- Faire comprendre l'importance de la gestion de la ressource ;
- Faire comprendre le lien entre chaufferie bois et préservation du bocage ;
- Faire comprendre la dimension partenariale et multi acteurs d'une filière ;
- Montrer que les filières bois sont une source d'emplois locaux.

Acte Exécutoire sous référence : 014-200045938-20230314-23DC0026H1-AR

Mais également pour le SDEC ÉNERGIE de :

- Conforter les partenariats construits autour des activités de la Maison de l'Energie ;
- Confirmer son positionnement comme acteur de la sensibilisation à la Transition énergétique ;
- Valoriser des actions menées par le SDEC ÉNERGIE sur les territoires (visite du réseau technique bois énergie autour de la résidence de la Crête, construit dans le cadre du transfert de la compétence EnR de Valdallière).

DECIDE

Article 1:

d'adopter la convention proposée (jointe en annexe),

Article 2:

de signer ladite convention et de la mettre en œuvre ainsi que tous les actes et documents

s'y rattachant,

Article 3:

d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité

et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le 1 4 MARS 2023

SPEC ENERGIE

La Présidente du SDEC ÉNERGIE,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Décision certifiée exécutoire :

Pour avoir été publiée ou notifiée le : 1 4 MARS 2023
Et transmise en Préfecture de Caen le : 1 4 MARS 2023

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette décision, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



Le service DDTour

Offre permanente de visites de terrain autour du développement durable en Normandie

Visite proposée par le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados

« La filière bois-énergie, un levier de transition du Bocage Virois : plantation, valorisation économique et insertion »

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre, D'une part,

L'Agence normande de la biodiversité et du développement durable (ANBDD), groupement d'intérêt public approuvé par arrêté préfectoral n° 19153 du 19 décembre 2019, dont le siège social est situé 115 boulevard de l'Europe, à Rouen, représentée par sa directrice, Madame Hélène GAUTHIER, habilitée à cet effet par décision du Conseil d'administration du 31 janvier 2020, et désignée sous le terme « ANBDD »,

Et, D'autre part,

- Le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC ENERGIE), représenté par sa Présidente Madame Catherine GOURNEY-LECONTE en vertu de la délibération du Comité Syndical du 16 juin 2022 et désignée sous le terme « structure hôte »,
- L'Association Rivières et Bocages, représentée par sa directrice Valérie SAMSON, en vertu de la délibération du bureau du 14 septembre 2017,
- La collectivité Valdallière, représentée par son Maire Frédéric BROGNIART, dûment habilité à la signature de la présente convention, en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2020

Préambule

Définition

Le DDTour est une offre de visite de terrain permanente développée par le GIP Cerdd et transféré en Normandie par l'ANBDD. Il s'agit d'un outil pédagogique d'une demi-journée présentant des sites remarquables ayant mis en œuvre des principes concourant au développement durable (DD) en région Normandie.

Le DDTour facilite l'accès à des visites courtes de sites démonstratifs du développement durable. Il s'agit pour l'ANBDD de renforcer l'engagement des organisations publiques et privées dans le développement durable.

Chaque parcours mis en place, d'une durée d'une demi-journée, portera soit sur un projet global de développement durable, soit sur une pratique de développement durable. Selon cette logique, un seul site de visite ou plusieurs sites de visite pourront être concernés.

Publics cibles

Le dispositif s'adresse à des groupes (maximum 55 personnes) constitués par une « structure demandeuse ».

Seront considérés comme prioritaires les demandes formulées à l'issue d'une intervention d'un chargé de mission de l'ANBDD et/ou en amont de la définition d'un projet de DD (ou en phase de maturation).

Sous réserve de faisabilité au regard du nombre de demandes prioritaires et de l'engagement quantitatif (nombre de visites accueillies à l'année) de la structure hôte, tout groupe constitué, à l'exception des jeunes publics, pourront être accueillis dans le cadre du dispositif DDTour.

Objectifs

L'animation sera assurée par les structures hôtes et devra permettre aux groupes constitués de :

- constater *in situ* les bénéfices d'une démarche sur un territoire ou dans une structure, et de pouvoir ainsi repousser les critiques ayant trait au caractère « utopique » d'un projet de développement durable.
- comprendre les plus-values (et leurs origines) des projets de développement durable.
- s'inspirer des sites visités et des enseignements des porteurs de projets rencontrés pour passer ensuite à l'action.
- stimuler les visiteurs pour la mise en œuvre de projets de développement durable.

Article 1 : Objet de la présente convention et principales caractéristiques du partenariat

La présente convention a pour objet de définir les modalités de réalisation et de mise en place des animations du « DDTour ».

Article 2 : Engagements de l'ANBDD & de la structure hôte

L'ANBDD est en charge de l'enregistrement des demandes, de l'animation globale du dispositif régional, de la conception et de la diffusion des outils et des actions de communication.

Tout ou partie des outils conçus dans le cadre du dispositif DDTour (outils de communication et séquençage) pourront être librement exploités par la structure hôte, sous réserve de la présence du logo DDTour et de la mention associée : « une offre gratuite de visites de terrain sur le Développement Durable en Normandie conçue en partenariat avec l'ANBDD ».

1 - Enregistrement et traitement des demandes

Tous les supports de communication mentionneront les coordonnées postales des structures hôtes des circuits de visite DDTour. Cependant, toute demande, pour être prise en charge, devra être formulée à l'attention de l'ANBDD à l'adresse mail suivante : ddtour@anbdd.fr

Dans la mesure où les structures hôtes seraient contactées directement par une structure demandeuse, il leur sera demandé de transmettre la demande à l'ANBDD de manière à engager le traitement des demandes de visite.

Sur cette base, la demande sera relayée par l'ANBDD à la structure hôte, qui disposera de 10 jours ouvrés pour confirmer une date de visite ou en proposer de nouvelles à la structure demandeuse. Pour des raisons d'organisation, un délai d'au moins un mois est imposé par la structure hôte entre le moment de la sollicitation par l'ANBDD et le jour effectif du DDTour. La structure demandeuse est responsable de son groupe.

2 – Animation et conception globale du dispositif régional DDTour

L'ANBDD, en tant que promoteur de l'offre de service DDTour, définit en concertation avec les représentants des structures hôtes un fil conducteur du circuit de visite, sur une durée estimée d'une demi-journée, soit une durée maximale de 3h30.

Ce fil conducteur comprend les informations suivantes ; la co-construction de ce support permettra de garantir l'homogénéité des messages véhiculés pendant chaque visite, et de servir de fil conducteur commun à chacun d'entre elles.

- Temps estimé pour chaque séquence
- Dénomination de la séquence
- Lieu
- Messages principaux
- Objectifs spécifiques
- Moyens d'animation
- Arguments / bénéfices et indicateurs

La structure hôte aura toute liberté pour organiser des visites additionnelles sur la base du séquençage défini.

3 - Conception et diffusion des outils de communication

La conception de l'ensemble des outils des communications est à la charge de l'ANBDD qui en assure également la centralisation de la diffusion et le rayonnement régional.

La structure hôte sera en charge de la diffusion des outils papier et web à l'échelle de son réseau de partenaires de son territoire d'influence (public, privé, tiers secteur).

Chaque structure hôte disposera d'une fiche de présentation de son circuit de visite au sein du catalogue général.

Selon les besoins du dispositif en général, et de la valorisation d'un circuit de visite en particulier, l'ANBDD réalisera un reportage vidéo par circuit.

4 - Relations presse

Selon les besoins, l'ANBDD et la structure hôte seront amenées éventuellement à coopérer pour la mise en visibilité du DDTour auprès de la presse : visite de presse, éductour, etc.

5 – Évaluation

L'ANBDD fournira à la structure hôte des supports d'évaluation : l'un sera destiné au référent de la structure demandeuse, les autres exemplaires aux participants au circuit de visite. La structure hôte s'engage à remettre ces supports d'évaluation au référent et aux participants lors du temps d'accueil.

La structure demandeuse aura la responsabilité de collecter les supports d'évaluation et de les faire parvenir à l'ANBDD dans un délai de 10 jours ouvrés après la visite.

6- Coordination des transports et des visites

Le transport est à la charge de la structure demandeuse.

- Les horaires seront calculés de manière à démarrer le circuit de visite, en général et sauf mention contraire, à 9h le matin ou à 14h l'après-midi.
- Chaque circuit de visite devra prendre fin à 12h30 ou à 17h30 au plus tard.

Article 3 – Description technique du circuit de visite et référents

NOM DU RÉFÉRENT TECHNIQUE ANBDD:

Catherine LARINIER - 06 40 73 97 40 - catherine.larinier@anbdd.fr

NOM DE LA STRUCTURE HOTE:

Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE)

Esplanade Brillaud de Laujardière CS 75046 14077 CAEN CEDEX 5

CONTACT TECHNIQUE RÉFÉRENT : Fanny LEMAIRE

TÉLÉPHONE: 02 31 06 80 76 MAIL: flemaire@sdec-energie.fr

INTERVENANT n°1 : Aurélien DESPRE, SDEC ENERGIE

TÉLÉPHONE : 02 31 06 91 77 MAIL: adespre@sdec-energie.fr Sera systématiquement présent lors du circuit de visite : **Oui - Non**

INTERVENANT n°2: Jean PAVIE

TÉLÉPHONE : 02 61 53 04 88 MAIL: jean.pavie@valdalliere.fr Sera systématiquement présent lors du circuit de visite : **Oui**— **Non**

AUTRE INTERVENANT n°4 : Valérie SAMSON

TÉLÉPHONE : 07 60 62 67 16 MAIL: v.samson@rivieres-bocages.fr Sera systématiquement présent lors du circuit de visite : **Oui** - **Non**

SITES COMPRIS DANS LE CIRCUIT & CONDITIONS DE SÉCURITÉ

Les lieux pourront être choisis en fonction du groupe concerné, de la thématique abordée et de la durée du circuit.

Dénomination	Adresse postale et numéro de téléphone	Conditions de sécurité* et au bon déroulement
Chaufferie de Valdallière		2 et 3
Plateforme de stockage de Rivières et Bocages (option 1)		1, 3 et 4 (gilets sécurité et casques fournis par Rivières et Bocages)
Au pied d'une haie récemment plantée (option 2)		2 et 3

^{*} Préciser parmi les cas de figure suivants :

- 1 : chaussures de sécurité ou équivalent (chaussures de randonnées) indispensables pour l'accès au site de visite
- 2 : bonnes chaussures de marche étanches recommandées
- 3 : équipement contre la pluie recommandé
- 4 : port obligatoire d'équipements de sécurité, fournis par la structure hôte
- **5**: liste nominative des participants, de leurs fonctions et structures à fournir au plus tard 10 jours ouvrés avant la date de la visite (équipement classé ou secret industriel)
- 6 : prises de vue réglementées ou interdites

NOMBRE MAXIMAL DE VISITES PRÉVUES (par an) : 3

PÉRIODICITÉ SOUHAITÉE : AUCUNE EN PARTICULIER

PÉRIODE DE L'ANNÉE OU UN OU PLUSIEURS SITES NE SERAIENT PAS ACCESSIBLES À DES CONDITIONS OPTIMALES DE SÉCURITÉ : AUCUNE

PÉRIODE DE L'ANNÉE OU UN OU PLUSIEURS SITES NE SERAIENT PAS ACCESSIBLES À DES CONDITIONS OPTIMALES DE SÉCURITÉ, OU PRÉSENTERAIENT DES PROBLÈMES DE DISPONIBILITÉ :

ÉVITER LES MOIS DE JUILLET ET AOÛT, ÉVITER LA 2ÈME QUINZAINE DE DÉCEMBRE (FERMETURE D'UN DES SITES) ET LES VACANCES SCOLAIRES.

POSSIBILITÉ D'ANNULATION EN CAS DE NEIGE OU VERGLAS

JOURS DE DISPONIBILITÉ (à inscrire au catalogue) :

	disponibilité
Lundi	après-midi
Mardi	matin
Mercredi	matin ou après-midi
Jeudi	matin ou après-midi
Vendredi	matin

EN OPTION : lieux de restauration identifiés

Plusieurs lieux de restauration sont communiqués ci-dessous. Ces lieux s'approvisionnent en circuits courts (productions de fermes, approvisionnement au marché, etc.).

La structure hôte communique uniquement les lieux de restauration. Elle se dégage de toute organisation concernant la restauration.

« Chef et terroir »	Gastronomique		
	Restaurant de l'Hôtel de France "La Table Viroise" 4, rue d'Aignaux, VIRE, 14500 VIRE NORMANDIE Tél.: 02 31 68 00 35 info@hoteldefrancevire.com	Restaurant Au Vrai Normand - Vire 14, rue Armand Gasté, VIRE, 14500 VIRE NORMANDIE Tél.: 02 31 67 90 99 restaurant@auvrainormand.com	

Article 4 : Responsabilités et assurances

Les participants au DDTour restent entièrement sous la responsabilité de la structure demandeuse durant tout le trajet les menant au site concerné et les durant les trajets entre sites durant la visite. Ils seront ensuite sous la responsabilité de la structure hôte durant le parcours de l'animation. La structure hôte veillera à offrir des conditions d'accueil adaptées et sécurisées pour les participants. Les structures hôtes et demandeuses devront toutefois justifier d'une assurance en matière de responsabilité civile.

Les groupes devront impérativement se conformer au règlement intérieur des sites visités. Il appartient à la structure hôte de tenir une main courante sur le déroulement des sorties et de signaler, au plus tard le jour ouvré suivant le parcours, tout épisode non conforme au déroulement prévu (retard, incident...).

Article 5 : Durée du conventionnement

La présente convention est valable du 01/01/2023 au 31/12/2025.

Article 6 : Conditions financières du partenariat

Le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados propose **3** éditions gratuites de ce circuit par an. Les demandes de restauration sont quant à elles à la charge du groupe.

Article 7 : Résiliation de la convention

Les partenaires s'engagent à tenter un règlement amiable pour tout désaccord ou litige qui surviendrait dans l'exécution de la présente convention.

Si le litige ne peut être résolu, la convention sera résiliée de plein droit après un préavis d'un mois courant à partir de la constatation du désaccord.

La présente convention sera résiliée de plein droit en cas de non-respect des obligations par l'une ou l'autre des parties ou en cas de cessation d'activités, règlement judiciaire à l'encontre de l'une ou l'autre des parties.

Fait à Rouen le 2023

Pour l'ANBDD,

Pour le SDEC ENERGIE,

Pour Valdallière,

Pour Rivières & Bocages,

Séquençage pédagogique « La filière bois-énergie, un levier de transition du Bocage Virois : plantation, valorisation économique et insertion»

option 1 : avec visite de la plateforme de Rivières & Bocages

Démarrage 9h ou 14h. Durée : 3h30

SEQUENCES	PERSONNE RESSOURCE	LIEU(X)	MESSAGES	OBJECTIFS	ARGUMENTS / BENEFICES / INDICATEURS	MOYENS D'ANIMATION
Séquence 1 Accueil café Durée : 15 min	Fanny Lemaire SDEC ENERGIE	Valdallière Salle de ping pong 11 Rue Marcel Lepage 14410 Valdallière	Bienvenue! Présentation du programme	Temps de convivialité Donner le ton de la demi- journée.		Accueil des participants : café, thé,
Séquence 2 La recomposition paysagère et la valorisation du bocage Durée 1h15	Jean Pavie, Directeur de Valdallière		La structuration d'une filière bois ne se résume pas à l'installation de chaufferies. Il est question de plantation et de gestion durable du bocage. C'est la pierre angulaire de la démarche du territoire depuis plus de 20 ans ! Le dialogue avec les agriculteurs est un préalable incontournable. Présente l'implication de la collectivité et son rôle dans l'animation et le financement	Faire comprendre l'importance de la gestion de la ressource. Présenter le rôle de la collectivité.	Linéaires de haies créés depuis 1997 et par an	Présentation powerpoint
Séquence 3 La chaufferie bois Durée : 45 min	Aurélien DESPRE, SDEC ENERGIE	Valdallière Chaufferie de la résidence de la Crête	La création d'un débouché (chaufferie) contribue à la structuration et à la pérennité d'une filière. Intérêt du bois énergie par rapport à d'autres énergies, description de la chaufferie et du réseau techniques, analyse en coût global,	Présenter les avantages du bois Faire comprendre le lien entre la chaufferie bois, la préservation du bocage et une démarche de Conseil en Energie Partagé (CEP).		Visite commentée de la chaufferie
Transfert vers le site suivant : 20 min						
Séquence 4 Plateforme de conditionnement, stockage et vente de bois énergie Durée : 45 min	Valérie Samson, Directrice de Rivières & Bocages	Vire Normandie : plateforme bois énergie de Rivières & Bocages	Présentation de Rivières et Bocages et d'Arbor & sens, structures de l'économie sociale et solidaire. Présentation de l'activité de plantation par l'ACI Rivières et Bocages, une activité support à l'insertion (exemple sur les chantiers de plantations de Valdallière). Description de la filière bois et de la plateforme de stockage, la production, la distribution, les clients, évolution ces dernières années, etc. La filière bois est un levier de développement économique et d'emplois pour le territoire.	Faire comprendre la dimension partenariale et multi acteur d'une filière. La filière bois comme vecteur d'insertion sociale	Une filière bois locale crée des emplois et contribue à l'économie locale, si elle est gérée durablement.	Visite commentée de la plateforme. Information donnée : Nombre d'emplois

Séquençage pédagogique « La filière bois-énergie, un levier de transition du Bocage Virois : plantation, valorisation économique et insertion»

option 2 : avec visite en pied de haie

Démarrage 9h ou 14h. Durée : 3h30

SEQUENCES	PERSONNE RESSOURCE	LIEU(X)	MESSAGES	OBJECTIFS	ARGUMENTS / BENEFICES / INDICATEURS	MOYENS D'ANIMATION
Séquence 1 Accueil café Durée : 15 min	Fanny Lemaire SDEC ENERGIE	Valdallière Salle de ping pong Adresse : 11 Rue Marcel Lepage 14410 Valdallière	Bienvenue ! Présentation du programme	Temps de convivialité Donner le ton de la demi-journée.		Accueil des participants : café, thé,
Séquence 2 La recomposition paysagère et la valorisation du bocage Durée 1h15	Jean Pavie, Directeur de Valdallière		La structuration d'une filière bois ne se résume pas à l'installation de chaufferies. Il est question de plantation et de gestion durable du bocage. C'est la pierre angulaire de la démarche du territoire depuis plus de 20 ans ! Le dialogue avec les agriculteurs est un préalable incontournable. Présente l'implication de la collectivité et son rôle dans l'animation et le financement	Faire comprendre l'importance de la gestion de la ressource. Présenter le rôle de la collectivité.	Linéaires de haies créés depuis 1997 et par an	Présentation powerpoint
Séquence 3 La chaufferie bois Durée : 45 min	Aurélien DESPRE, SDEC ENERGIE	Valdallière Chaufferie de la résidence de la Crête	La création d'un débouché (chaufferie) contribue à la structuration et à la pérennité d'une filière. Intérêt du bois énergie par rapport à d'autres énergies, description de la chaufferie et du réseau techniques, analyse en coût global,	Présenter les avantages du bois Faire comprendre le lien entre la chaufferie bois, la préservation du bocage et une démarche de Conseil en Energie Partagé (CEP).		Visite commentée de la chaufferie
	Transfert vers le site suivant : 15 min					
Séquence 4 visite au pied d'une haie Durée : 45 min	Technicienne Bocage de Valdallière Valérie Samson Directrice de Rivières & Bocages et technicien	au pied d'une ou plusieurs haies récemment plantée, récemment exploitée, ou à exploiter	Présentation des techniques d'exploitation des haies pour produire du bois énergie. Observation des haies (repousse, explication des choix de taille etc) Présentation de Rivières-et-Bocages, structure de l'économie sociale et solidaire. Présentation de l'activité de plantation support à l'insertion par l'activité et l'emploi. Présentation de la diversification vers la production de bois déchiqueté, de bois bûche et la commercialisation de bois énergie.	Comprendre la gestion durable des haies : faire la différence entre une coupe d'exploitation et une destruction, introduction aux différentes techniques de taille. Faire comprendre la dimension partenariale et multi acteur d'une filière. La filière bois comme vecteur d'insertion sociale	Une filière bois locale crée des emplois locaux et contribue à l'économie locale si elle est gérée durablement.	Visite commentée Information donnée: - nombre de public embauché en insertion pour les plantations de haies - km de haies replantées chaque année sur Valdallière